

BRUNCH DE L'EMPLOI

25/01/2024

L'APPRENTISSAGE – QUID de l'apprentissage

- Un contrat de droit privé (de 6 mois à 3 ans)
- Une formation en alternance : théorie et pratique : le diplôme ou la certification doit être inscrite au RNCP
- Le temps passé en formation doit être supérieur à 25% de la durée totale du contrat
- L'organisme de formation doit être agréé CFA

L'APPRENTISSAGE – QUID de l'apprentissage

POUR QUI ?

- Pour les jeunes de 16 à 25 ans et jusqu'à 29 ans révolu
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (possibilité d'avoir des aides du FIPHFP)

L'APPRENTISSAGE – QUID de l'apprentissage

POUR QUELLES FORMATIONS ?

- Du CAP au MASTER/INGÉNIEUR
- 240 métiers accessibles et sur toutes les filières

L'APPRENTISSAGE – Pourquoi?

LA SOLUTION À VOS BESOINS DE RECRUTEMENT

- Un départ à la retraite
- Une difficulté de recrutement
- Une création de poste
- Permet une transmission et une pérennisation des savoirs, connaissances et culture de votre collectivité

L'APPRENTISSAGE – Comment faire ?

LES DÉMARCHES

- Identifier les besoins et les capacités d'accueil
- Choisir le diplôme et le CFA
- Identifier un tuteur dans votre structure : important car va être le lien entre l'apprenti/le CFA et la collectivité

L'APPRENTISSAGE – Comment faire ?

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- Volontaire et pédagogue : c'est lui qui va contribuer à l'acquisition des compétences correspondants au diplôme préparé
- Titulaire d'un diplôme de même domaine et de même niveau ou 3 ans d'expérience

L'APPRENTISSAGE – Comment faire ?

LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

- Pour les titulaires : NBI de 20 points (non cumulable avec une autre NBI)
- Pour les contractuels : régime indemnitaire via l'IFSE

L'APPRENTISSAGE – Comment faire ?

LES DÉMARCHES (suite)

- Saisir le Comité Social Territorial
- Prendre une délibération pour valider le recours à l'apprentissage
 - ☑ Missions de l'apprenti (fiche de poste)
 - ☑ Désigner son tuteur
 - ☑ Identifier le diplôme préparé
 - ☑ Prévoir la dépense afférente

L'APPRENTISSAGE – le recrutement de l'apprenti

- Déposer une offre sur emploi-territorial.fr, pole-emploi.fr ...
- Vérifier s'il remplit les conditions d'entrée en apprentissage, sa mobilité, la correspondance entre son projet professionnel, la formation dispensée et vos besoins, ses motivations...
- Faire appel au service d'aide au recrutement

L'APPRENTISSAGE – Le recrutement de l'apprenti

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

Source:
www.service-public.fr – 01/01/24

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du Smic, soit 477,07 €	43% du Smic, soit 759,77 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 936,47 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 ^{ème} année	39% du Smic, soit 689,10 €	51% du Smic, soit 901,13 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1 077,82 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 ^{ème} année	55% du Smic, soit 971,80 €	67% du Smic, soit 1 183,83 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1 378,20 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le <u>Smic</u> (1 766,92 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE – le recrutement de l'apprenti

- Organiser la visite médicale d'aptitude
- Conclure et enregistrer le contrat sur la plateforme. Elle vous permet de générer un contrat et de l'envoyer directement à la DREETS – <https://celia.emploi.gouv.fr/>
- Établir la Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)

NB : Vous avez une période d'essai de 45 jours non consécutifs

Contact :

Aurélie MATHIEU - amathieu@cdg88.fr

06 37 71 89 22 / 03 54 04 62 87

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DES VOSGES**

59, Rue Jean Jaurès | CS 70055 | 88026 EPINAL CEDEX

Tél : 03 29 35 63 10 • Fax : 03 29 35 50 72 • <https://88.cdgplus.fr> •
cdg88@cdg88.fr